

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti).....	13 336 921	23,53	13 793 000	3 245 493	23.53	3 245 493	89,38
Taxe foncière (non bâti).....	40 977	30,64	50 800	15 565	30.64	15 565	106,45
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	3 261 058	3 261 058	

AIDE AU CALCUL DES
TAUX PAR VARIATION
PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Produit total souhaité 10	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	23,53	=	3 261 058	
Taxe foncière (non bâti).....	30,64			
CFE.....	>>>			
		Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			13 104		>>>	13 104
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR		Effet du coefficient correcteur		
		versement	contribution	versement	contribution	
2 137 195		48 078			-1 835 538	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

3 261 058	+	13 104	+	2 137 195	+	48 078	-	0	+		+	-1 835 538	=	3 623 897
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A LYON
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
LAURENT DE JEKHOWSKY
Le 14 MARS 2022

Le préfet,
le 22/04/2022

Pour le préfet,
La directrice des affaires juridiques
et de l'administration locale

Catherine MERIC

Le maire, Loïc COMMUN
le 28.03.2022



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	370
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	3 140
d. Locaux industriels	2 133 279

Taxe foncière (non bâti) :

406

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

0

Dotation TH (Mayotte) :

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

0,658744

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	8 828 853
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2 533

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	114 245
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	105 723
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	11,47
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Centrales géothermiques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz – Stockage, transport...

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds 2022	Taux 2021 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15)	MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 12	départemental 13				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	35,75	30,07	89,38	>>>	89,38	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti).	42,58	36,28	106,45	>>>	106,45	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	
DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée			>>>		>>>	>>>	28,62
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			>>>		>>>	>>>	